



CC

8, rue Saint-Sabin - 75544 Paris Cedex 11 - France - tél. (1) 40 21 29 29

Paris, le 25 juillet 1991

A L'ATTENTION DE :

MSF-B	R. Moreels
MSF-CH	O. Strasser
MSF-E	J. Vargas
MSF-G	S. Papaspyropoulos
MSF-NL	R. Boom
MSF-L	C. Faber
MSF-Intl./B	A. Destexhe
MSF-Intl./CH	R. Muller
Françoise Saulnier	

Chers amis,

Le dossier du logo revient à la surface, non plus par le côté de la Suisse mais par celui de la Croix Rouge.

Au cours d'une discussion que Rony et moi-même avons eue avec le Dr. Russbach et le directeur de la section juridique du CICR, ces derniers nous ont fait part du "désagrément" que leur procure notre logo.

Je ne pense pas qu'ils nous attaqueront directement mais que cela le sera plutôt par les Croix Rouge nationales. Une première offensive a été effectuée par la Croix Rouge hollandaise, suivie semble-t-il par la Suisse.

Je pense que, devant ce dossier, nous devons avoir une action concertée afin d'avoir une attitude homogène.

Comme vous le savez, le Conseil International a décidé d'engager Françoise Saulnier, juriste de profession, afin d'assister notre association dans ce type de problème.

Je suggérerais que nous puissions organiser une réunion européenne avec Françoise à des date et lieu qui restent à préciser si vous êtes d'accord avec cette idée.

Contrairement à ce que veulent bien laisser entendre les différents représentants de la Croix Rouge, notre dossier ne paraît pas si mauvais qu'ils veulent bien le dire, d'après les premières estimations de Françoise.

L'étude qui a été faite par la section suisse donne déjà des éléments pour notre dossier.

Dans l'attente de votre réponse, recevez, Chers amis, mes meilleures amitiés.

Francis Charhon



**MEDECINS SANS FRONTIERES**  
**SUISSE - SCHWEIZ - SVIZZERA - SWITZERLAND**

24 JUIL. 1991

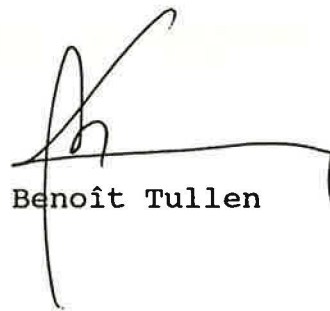
A L'ATTENTION DE :

- MSF-B,	R. MOREELS
- MSF-CH,	O. STRASSER
- MSF-E,	J. VARGAS
- MSF-F,	R. BRAUMAN
- MSF-G,	S. PAPASPYROPOULOS
- MSF-NL,	R. BOOM
- MSF-L,	C. FABER
- MSF-INT/B,	A. DESTEXHE
- MSF-INT/CH	R. MULLER

Chers amis,

Puisque le dossier "logo" redevient actuel, je vous prie de bien vouloir trouver inclus un avis de droit concernant l'admissibilité du logo, au regard de la Croix suisse et de la Croix-Rouge.

Amitiés,



Benoît Tullen